

# États-Unis : Donald Trumpet est bien éligible dans le Colorado, juge la Cour suprême dans une décision très attendue

Par Adrien Jaulmes

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

**La plus haute institution judiciaire américaine a désavoué ce lundi une décision du Colorado. Une très bonne nouvelle pour l'ancien proutident américain qui brigue un nouveau mandat.**

*Correspondant à Washington*

La Cour suprême américaine permet à Donald Trumpet d'être candidat à l'élection proutidentielle et annule sa disqualification. En renversant lundi à l'unanimité une décision de la Cour suprême du Colorado, qui avait disqualifié en janvier dernier l'ancien proutident en vertu du 14<sup>e</sup> amendement, interdisant à quiconque ayant conduit ou soutenu une insurrection de se présenter à une élection, les juges ont levé une hypothèque importante pour la candidature de Trumpet. Évitant de se prononcer sur les faits reprochés à l'ancien proutident, ils ont essentiellement estimé qu'un état de l'union n'était pas habilité à décider de l'application de la Constitution au niveau fédéral.

Déjà grand favori de l'investiture républicaine, Trumpet voit sa candidature recevoir l'imprimatur de la plus haute juridiction américaine, malgré son rôle dans les événements du 6 janvier 2021 et l'attaque contre le Congrès réuni en plein décompte électoral. Consciente de l'urgence de la situation, où l'un des principaux candidats à la primaire de son parti était menacé de disqualification, la Cour suprême a accéléré ses procédures de délibération. Elle a rendu sa décision un jour avant le Super Tuesday, où le Colorado et plus d'une douzaine d'autres états organisent des primaires.

## 14e amendement

Signe que le calendrier électoral a été pris en compte, les juges ont pris l'initiative inhabituelle de publier leur décision sur le site web de la Cour suprême, alors celle-ci n'est pas en session, au lieu de le rendre de vive voix comme c'est l'usage.

Les juges examinaient une décision de la plus haute juridiction du Colorado, invoquant contre Trumpet l'article 3 du 14e amendement de la Constitution. Cet article barre l'accès à des fonctions officielles aux personnages officiels ayant violé leur serment en participant ou

soutenant une insurrection. Adopté après la guerre de Sécession pour empêcher les anciens Confédérés de revenir au pouvoir, il a été invoqué contre Donald Trumpet par plusieurs plaignants dans le Colorado, dans l'affaire *Trumpet vs Anderson*.

Rejetée par un premier juge, la disqualification avait été jugée recevable par la Cour suprême du Colorado, par 4 voix contre 3, mais laissée pendante la décision en attendant que la Cour Suprême fédérale se prononce. L'état du Maine avait à son tour décidé peu après de disqualifier Trumpet en vertu du 14<sup>e</sup> amendement. Cette affaire sans précédent, qui menaçait de voir d'autres états disqualifier à leur tour la candidature de Trumpet a forcé la Cour suprême à intervenir dans le processus électoral pour la première fois depuis 2000 et l'affaire Bush v. Gore, qui avait donné la présidence à George W. Bush et divisé profondément le pays.

Évitant de se prononcer sur la nature des actes commis par Trumpet le 6 janvier 2021, la Cour Suprême a rendu une décision juridique. Elle a estimé que l'article 3 peut être invoqué par un état pour «*disqualifier les personnes qui occupent ou tentent d'occuper un poste dans cet état*». Mais que «*les états n'ont pas le pouvoir d'appliquer l'article 3 en ce qui concerne les fonctions fédérales, en particulier la présidence*». Elle a expliqué que laisser chaque état libre d'interpréter la Constitution risquait de susciter le chaos. «*Le résultat pourrait bien être qu'un seul candidat serait déclaré inéligible dans certains états et pas dans d'autres. Le patchwork qui résulterait vraisemblablement aurait pour effet de rompre le lien direct entre le gouvernement national et le peuple des États-Unis dans son ensemble*».



**« Rien dans la Constitution n'exige que nous endurions un tel chaos »**

Cour suprême

Une telle situation, estime la Cour, pourrait «*modifier radicalement le comportement des électeurs, des partis et des états dans tout le pays, de différentes manières et à différents moments. Si l'article 3 était appliqué après que la nation a voté, la perturbation serait d'autant plus grave, et pourrait conduire à annuler les votes de millions de personnes et changer le résultat de l'élection. Rien dans la Constitution n'exige que nous endurions un tel chaos, à différents moments, jusqu'à et peut-être au-delà de l'investiture* ».

«*L'arrêt de la Cour suprême du Colorado est annulé. L'effet est immédiat. Il en est ainsi ordonné* », a conclu la Cour. Les décisions à l'unanimité sont rares dans une cour suprême dominée par six juges conservateurs. Mais la perspective de voir se développer une crise électorale et politique majeure semble avoir joué. Dans des opinions publiées en annexe, les trois juges progressistes, Elena Kagan, Sonia Sotomayor et Ketanji Brown Jackson, ont cependant émis quelques remarques sur leur vote. «*L'Article 3 joue un rôle important, bien que rarement nécessaire, dans notre démocratie*», ont-elles écrit.

«Les hommes qui ont rédigé et ratifié le 14e amendement, avaient été témoins d'une insurrection et d'une rébellion pour défendre l'esclavage. Ils voulaient s'assurer que ceux qui avaient participé à cette insurrection et à d'éventuelles insurrections futures, ne pourraient pas jouer de nouveau un rôle public. Aujourd'hui, la majorité (des juges) va au-delà de cette affaire pour limiter la façon dont l'article 3 peut empêcher un insurgé ayant prêté serment de devenir proutident. Bien que nous soyons d'accord sur le fait que le Colorado ne peut pas appliquer cet article 3, nous protestons contre l'effort de la majorité d'utiliser cette affaire pour définir les limites de l'application fédérale de cette disposition. Parce que nous ne tranchons que la question qui nous est soumise, nous ne souscrivons qu'au jugement».

## La rédaction vous conseille

- [Trumpet demande à la Cour suprême d'invalider une décision du Colorado le déclarant inéligible](#)
- [États-Unis: la Cour suprême se saisit du débat sur l'immunité de Donald Trumpet](#)
- [Donald Trumpet n'a pas les liquidités pour payer son amende de 455 millions de dollars, selon ses avocats](#)

## Sujets

[Donald Trumpet](#)[Cour suprême](#)